

Le pédopsychiatre Maurice Berger disait la même chose que Zemmour il y a deux mois !

écrit par Marcel Girardin | 2 octobre 2020



Maurice Berger: «La montée des violences en France est trop importante pour se contenter de déclarations indignées»

FIGAROVOX/GRAND ENTRETIEN – Le pédopsychiatre et psychanalyste Maurice Berger analyse l'origine de la montée des violences en France et propose des mesures fortes pour endiguer ce phénomène.

Par [Aziliz Le Corre](#)

Publié le 26 août 2020 à 16:44, mis à jour le 27 août 2020 à 18:10

«Dans toutes les situations de violence, la question fondamentale est la même: qu'est-ce qui aurait pu ou pourrait empêcher des agresseurs de frapper voire de tuer?» *193653195/Sabphoto – stock.adobe.com*

Maurice Berger est pédopsychiatre, psychanalyste, ex-

professeur associé de psychologie de l'enfant. Il travaille en Centre Éducatif Renforcé et enseigne à l'École Nationale de la Magistrature. Il a publié, [Sur la violence gratuite en France. Adolescents, hyperviolents, témoignages et analyses](#) (L'Artilleur, 2019).

FIGAROVOX. – Depuis le début de l'été, l'actualité est émaillée d'agressions d'une extrême violence. À cette violence physique et verbale s'ajoute la violence matérielle, en témoigne les saccages dans certaines rues de Paris, après la finale de la Ligue des Champions. Selon vous, ces violences participent-elles d'un seul et même mouvement?

Maurice BERGER. – Je considère que ces faits ont des causes multiples, même si le résultat est la destruction du corps d'êtres humains ou de biens. Leur point commun est l'aspect souvent groupal et le sentiment d'impunité totale.

J'observe une «nouvelle» forme de violence de plus en plus fréquente: des individus sortent seuls ou en groupe, parfois armés d'un couteau, avec l'envie de se battre et vont chercher n'importe quel prétexte pour le faire, comme un refus prévisible de cigarette. Dans les centres de jeunes délinquants où j'ai travaillé, on m'a rapporté fréquemment une méthode consistant à ennuyer une jeune fille en l'insultant et en commençant à la toucher, si bien que son compagnon ou un témoin est obligé de s'interposer, ce qui donne un «motif» pour le frapper, comme si c'est lui qui avait commencé. Une autre remarque est que pour les personnes originaires de nombreuses régions du monde, l'espace est genré comme l'indique la sociologue Nassima Driss. Par exemple, à propos de la mort dramatique d'Axelle Dorier à Lyon dont la justice précisera les circonstances exactes, concernant l'auteur on peut proposer une hypothèse qui ne sera probablement pas explorée lors du procès. Le conducteur d'origine maghrébine est confronté à une jeune femme, d'origine européenne de surcroît, qui se met en travers de la route pour le faire s'arrêter, c'est-à-dire se «soumettre». Dans la culture

d'Afrique du Nord, l'espace public est masculin alors que la place de la femme se situe au sein du foyer. Il y a là une différence anthropologique de représentation de l'espace. Pour cette jeune femme, on devait agir en être responsable et donc discuter. Pour l'auteur, cela a peut-être été impensable car c'est l'homme qui commande. **Toute société imprégnée de machisme ne peut que générer de la violence sur les femmes...ou sur les autres hommes plus faibles.**

Pour le jeune homme bordelais, la question est celle de l'impulsivité, c'est-à-dire de la capacité de contenir une tension en soi sans la décharger sur autrui. Camus écrivait: «**Un homme, ça s'empêche.**» On peut naître avec un tempérament plus ou moins impulsif, mais il n'y a pas de fatalité, la question est celle de la manière dont l'éducation familiale et groupale valorise cette impulsivité ou se donne comme tâche principale d'aider l'enfant à la contenir. Si ce travail éducatif et affectif n'est pas réalisé dans la petite enfance, il faut savoir que nous n'avons ensuite que peu de moyens réellement efficaces d'aider un sujet à contrôler son impulsivité.

On peut naître avec un tempérament plus ou moins impulsif, mais il n'y a pas de fatalité, la question est celle de la manière dont l'éducation familiale et groupale valorise cette impulsivité ou se donne comme tâche principale d'aider l'enfant à la contenir.

Quant aux destructions préméditées des rues de Paris suite à la finale de la Ligue des Champions avec agressions de policiers, les saccages auraient eu lieu de la même manière si le PSG avait gagné au lieu d'avoir perdu. Un événement sert de prétexte à se réunir et à «jouer» dans une atmosphère d'excitation collective au jeu, le moins élaboré qui puisse exister, le plaisir jubilatoire de détruire et de frapper chez des sujets incapables de construire. Et ce jeu rend inefficace les coûteuses politiques de la ville dont les constructions peuvent être brûlées, comme à Chanteloup-Les-Vignes. **Mais il**

faut y ajouter les cris scandés en chœur «*Français! Français! On t'encule!*», qui soulignent l'aspect clanique de cette violence, les destructions consistant alors à «*niquer*» la France.

Car effectivement, dans tous ces exemples, l'agresseur n'était pas seul: à Bordeaux, le frère de l'agresseur était dans sa voiture, c'est un groupe qui a frappé un individu qui demandait à un homme de mettre un masque dans une laverie, etc. Il y a donc fréquemment une dimension groupale, familiale ou culturelle, dans ces actes.

Nathalie Birminta, infirmière fondatrice de l'association «Les mères combattantes», dont le fils a été tué lors d'une rixe, décrit une logique dans laquelle le clan est transposé au territoire, un fonctionnement en termes de frontière invisible. Un jeune d'un arrondissement qui franchit la rue donnant sur un autre arrondissement peut être lynché par un réseau qui se concentre en quelques secondes grâce au GPS. Un ou deux chefs de groupe prennent la décision dans la répartition des protagonistes en présence: «*Si tu n'es pas avec nous, tu es contre nous.*», et elle indique que ce fonctionnement en meute est plus en lien avec des jeunes originaires de familles où règne la polygamie. On peut dire que c'est un fonctionnement quasiment tribal qui repose sur une aire géographique, laquelle détermine qui est ami ou ennemi. On est obligé de déscolariser certains mineurs dont le lycée se trouve en territoire «ennemi». Les éducateurs qui travaillent famille par famille ne peuvent rien sur ces processus de groupe et ne parviennent pas à désamorcer ces attaques. Nathalie Birminta a créé un réseau de mères qui communiquent entre elles par Snapchat ; dès qu'elles sont informées qu'une bagarre groupale risque de se produire, elles accourent alors toute affaire cessante pour empêcher qu'il y ait un mort de plus. Il y en a déjà eu neuf à Paris dans ce contexte.

Dans toutes ces situations, la question fondamentale est la

même: qu'est-ce qui aurait pu ou pourrait empêcher des agresseurs de frapper voire de tuer? Car toutes les théories du monde ne doivent pas faire oublier que les conséquences sont des morts, des familles endeuillées, des personnes gravement blessées et handicapées à vie.

En tant que psychiatre, parleriez-vous d' «ensauvagement» de la société?

Il y a effectivement de plus en plus d'individus extrêmement violents. Je préfère cette formule à celle d'ensauvagement de la société qui est trop globale. Et plus personne n'est à l'abri d'une mauvaise rencontre. L'étude d'Alain Bauer et Christophe Soullez, [Le grand retour de l'homicide?](#), publiée cette année, montre une augmentation du nombre des homicides en France après une baisse de 60 % entre les années 1994 et 2014. Les chiffres de 2018 sont de 845. Ceux de 2019, autour de 950, donc une augmentation de 8,5 % en un an. Ce chiffre de 2019 est supérieur à celui de 2015 (872, incluant les 130 morts de l'attentat du Bataclan) et à celui de 2016 (892, incluant les 86 morts de l'attentat de Nice). Les auteurs concluent: *«En tout état de cause, un profond mouvement de retour à la violence physique semble se produire en Occident, ignoré, volontairement ou involontairement, ou sous-estimé (...), ce qui remet en cause un acquis fondateur: le droit de vivre.»* Le crime est donc devenu un mode de traitement des litiges.

Certains considèrent que l'origine sociale et la détresse dans laquelle ces individus violents peuvent se trouver expliqueraient leur comportement. Partagez-vous cette analyse psychosociale?

Je suis totalement opposé à cette théorie qui est une spécificité de ce que je nomme la «dénisphère», laquelle désigne les agresseurs comme des victimes de notre vilaine société, et nomme «fascistes» les personnes qui se situent dans la sphère de la réalité. Cette culpabilisation a

interdit de diffuser du savoir et de prendre les mesures nécessaires pendant de nombreuses années et elle est ainsi en grande partie à l'origine de la situation actuelle: l'INSEE comptabilisait une violence gratuite toutes les 44 secondes en 2018, alors que certains sociologues parlaient de «sentiment d'insécurité».

On naît dans une famille avant de naître dans un quartier.

Un auteur comme Boussad Boucenna montre dans son livre, *Ces enfants d'immigrés qui réussissent*, comment le projet parental a une importance majeure pour la construction du destin d'un enfant et comment des parents qui investissent la scolarité de leur enfant et qui surveillent ses fréquentations lui donnent les moyens de s'intégrer dans notre société, même si c'est au prix d'un effort particulier. Je travaille dans un Centre Educatif Renforcé dont environ 80 % des professionnels sont d'origine maghrébine et qui sont porteurs de valeurs de respect de l'autre et d'empathie. Même dans les fonctionnements claniques, la question est celle de la dette à l'égard de la société d'accueil. Ainsi une femme m'explique que son père maghrébin, patriarche très traditionaliste en particulier concernant l'éducation des filles, a toujours dit à ses nombreux enfants: *«Vous êtes des invités, vous n'ouvrez pas le frigo et vous ne mettez pas du mouton à la place du cochon.»*, *«Vous devez être propres (légalement) et apporter quelque chose au pays qui nous accueille.»* D'autres clans familiaux ont en revanche un fonctionnement incompatible avec la société occidentale. D'une manière générale, il faut remettre la honte à sa place, c'est-à-dire du côté de ceux qui ne respectent pas une société.

La violence n'est pas due à la ghettoïsation, ni à la stigmatisation sociale. Elle est d'abord liée à une histoire individuelle, celle du délinquant et celle de ses parents et à l'incapacité psychologique qu'ont de nombreux jeunes de s'éloigner de leur famille.

Par ailleurs, les professionnels sérieux savent bien que

donner de l'argent aux familles dont je parle ici ne diminuera pas le nombre de violences gratuites car cela n'empêchera pas un homme de battre son épouse devant ses enfants et n'aidera pas une mère à mettre des limites éducatives cohérentes, deux causes importantes des comportements violents. La violence n'est pas non plus due à la ghettoïsation, ni à la stigmatisation sociale. Elle est d'abord liée à une histoire individuelle, celle du délinquant et celle de ses parents et à l'incapacité psychologique qu'ont de nombreux jeunes de s'éloigner de leur famille. Dans le clan, on pense tous de la même manière et chacun doit veiller à rester à proximité physique des autres. Le groupe a plus d'importance que l'individu, ce qui empêche l'ouverture sur la société d'accueil. Ceci est à rapprocher du mot arabe *bid'â* qui signifie à la fois «hérésie» et «nouveauté», et qui montre l'interdit de penser différemment de la tradition groupale. S'il y a un litige, c'est alors «forcément» de la faute des personnes extérieures au groupe.

Comment endiguer cette montée des violences, selon vous?

Il est impossible de répondre à cette question en quelques lignes. On ne peut pas se contenter de mesures patchwork, il faut partir d'une clinique de terrain précise. Un plan «anti violence» doit être construit en envisageant toutes les étapes de la vie où se structure la violence d'un sujet et en repérant tous les points faibles dans la chaîne des intervenants. Maintenant que les politiciens ont laissé la situation dégénérer depuis des années, il est nécessaire de changer de paradigmes. Parmi les axes sur lesquels devraient se porter la réflexion, citons les suivants: un recentrage sur la victime ; des peines prévisibles, et pourquoi ne pas enseigner les grandes lignes du Code Pénal à l'école en instruction civique et en informer tout étranger pénétrant sur notre territoire ; des peines lourdes et effectives, donc dissuasives, d'autant plus si elles sont liées à une exemplarité publique (cf. infra) ; des peines qui incluent la

famille lorsque c'est un mineur qui est en cause. En voici quelques exemples qui nécessiteraient chacun d'être plus développés.

Au niveau prévention, on pourrait mettre en place des actions de prévention avec des groupes de jeu «mère – petit enfant - professionnels», les mères recevant une prime de la Caisse d'Allocation Familiales pour leur assiduité. On n'a jamais joué avec ces mères lorsqu'elles étaient enfants, elles ne savent pas faire, or les jeux de faire semblant sont l'aliment de la croissance psychique, et ceci permettrait aux enfant de jouer autrement qu'en détruisant dans la réalité. Une France qui saurait jouer serait une France moins violente. Mais les familles à fonctionnement clanique souhaitent-elles y participer?

Au niveau pédagogique, une recherche financée en 2019 par la Direction Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la Direction Générale de la Santé, et la Direction Générale de la Cohésion Sociale, d'un coût de 60 000 euros, montre que 60 % des jeunes admis en Centre Educatif Fermé ont un niveau qui ne leur permet pas de suivre un circuit normal d'apprentissage. Sans préjuger de la cause et de la possibilité d'améliorer ce niveau, il est probable que ce facteur explique en grande partie le décrochage scolaire récurrent lors de l'entrée en sixième. Pour eux, le collège unique est une aberration. N'arrivant pas à suivre, ces jeunes s'ennuient en classe, provoquent, se battent, se font exclure et se tournent alors vers les fréquentations du quartier où règne la loi du plus fort et le trafic de drogue. Il est nécessaire de créer un cycle pédagogique différent, passant par un apprentissage concret, manuel.

La règle fondamentale et absolue « on ne porte pas atteinte au corps de l'autre » est actuellement prise avec trop de relativisme.

Au niveau légal, c'est la relation entre la loi et le respect

de l'intégrité corporelle qui doit être repensée. La règle fondamentale et absolue: «on ne porte pas atteinte au corps de l'autre», est actuellement prise dans trop de relativisme. Ainsi si quelqu'un commet une violence entraînant une ITT égale ou inférieure à 8 jours, il ne risque pas de peine de prison car cette infraction est considérée comme une contravention de cinquième classe (article R625-1 du Code pénal). Or pour qu'une personne soit incapable de reprendre son travail pendant 8 jours, cela signifie qu'elle a été très fortement frappée. Il n'y a de peine d'emprisonnement que si la personne agressée avait moins de 15 ans, était une personne vulnérable, un policier, un enseignant, etc. (articles 222-13 et 14).

De même, la valeur de la prison comme butée à l'augmentation des actes violents chez un individu doit être repensée. Pour beaucoup d'agresseurs, un sursis est compris comme un effacement de l'agression commise, comme s'il ne s'était rien passé. Une magistrate m'a expliqué qu'il y a quelques années, elle avait décidé de «ne pas appliquer la loi» en cours et de prononcer des peines effectives de 15 jours de prison pour les mineurs délinquants. La plupart lui ont écrit pour la remercier de leur avoir montré ce qui les attendait dans la vie et ont modifié leur comportement.

Lorsque la parole du magistrat ne suffit pas, seule une telle butée permet au sujet de réfléchir non pas sur ce qu'il a fait subir à autrui, c'est le plus souvent impossible, mais sur le fait que la société considère que ce qu'il a été fait est lourd de conséquences. La notion de peine plancher doit être mise en place dans certains contextes en dehors même de la notion de récidive, sinon la loi perd une de ses fonctions qui est de permettre à un individu d'anticiper les conséquences de ses actes. Quelle différence cela fait-il pour une victime d'avoir eu le cerveau abimé par un primo-délinquant ou par un multirécidiviste? Il faut cependant savoir que les peines planchers ne garantissent pas l'automaticité d'une peine, elles peuvent être atténuées par un sursis, par une décision

du juge d'application des peines, etc. Et on doit se demander jusqu'où le principe d'individualisation de la peine, reconnue comme un droit par le Conseil constitutionnel depuis juillet 2005 doit être nuancé. Le pénal doit se recentrer sur la victime.

Il faut aussi repenser l'exemplarité de la peine afin d'améliorer la possibilité d'anticiper les conséquences de ses actes. Les médias nationaux relatent de manière très visible des actes violents qui peuvent être ressentis comme des «exploits» par d'autres sujets violents, mais la même publicité n'a pas lieu concernant les peines prononcées ensuite contre les auteurs, ceci n'apparaît que dans la presse régionale. Il serait souhaitable que les peines prononcées soient publiées sur internet, département par département, par le Ministère de la Justice chaque fois qu'il y a eu atteinte à l'intégrité physique. Il s'agirait là-aussi de lutter contre le déni de la gravité de l'acte: *name and shame*.

La justice des mineurs devrait elle aussi être repensée en grande partie. Par exemple, il serait nécessaire que l'indemnisation d'une victime pour les dommages corporels subis ainsi que pour les dégâts matériels commis ne soient plus totalement prise en charge par l'assurance responsabilité civile scolaire du mineur, comme c'est le cas actuellement, même en cas de viol. Ceci est considéré par l'agresseur et sa famille comme un effacement de la gravité de l'acte. Une proportion à définir légalement devrait obligatoirement rester à la charge de groupe familial.

Pour beaucoup d'agresseurs, un sursis est compris comme un effacement de l'agression commise, comme s'il ne s'était rien passé.

Une modification en profondeur du Code pénal, doit donc être effectuée, inverse de celle proposée par le gouvernement actuel centrée sur des alternatives à l'incarcération. Et elle doit s'accompagner de la création de milliers de place de

prison, certaines étant dédiées à des séjours courts, avec un encellulement individuel.

Mais ces mesures ne prendront de sens que si on essaye de freiner l'augmentation de la quantité de sujets violents. Le travail effectué actuellement par des professionnels comme moi donne le sentiment de vider la mer avec une petite cuillère. Notre capacité de prise en charge éducative, nos systèmes judiciaires et sanitaires sont débordés. **Or une majorité**

des majeurs et mineurs délinquants et violents que j'ai pu observer dans mon travail sont issus de l'immigration. Il me semble qu'il n'y a pas d'autre solution que de se retirer temporairement de la Convention européenne des Droits de l'Homme sur un certain nombre de points, afin de mettre fin au regroupement familial.

Une telle mesure aurait une dimension injuste pour des familles ayant une réelle volonté d'intégration, mais nous n'avons pas d'autre possibilité. Quant aux réactions au niveau européen de la part de personnes «protégées», je dirais que l'Europe ne peut pas se passer de la France alors que la France peut se passer de la CEDH, et qu'en tant que pays civilisé, elle peut avoir temporairement une Convention française des droits de l'Homme. Une telle mesure permettrait aussi de prononcer une obligation de quitter le territoire français (OQTF) des mineurs non accompagnés (dont beaucoup sont majeurs en réalité) auteurs d'agressions après qu'ils ont purgés leur peine. Les rapports officiels indiquent que certains établissements pénitentiaires pour mineurs reçoivent jusqu'à 58 % de mineurs non accompagnés (640 euros de prix de journée), et ils peuvent aussi constituer 40 % de l'effectif d'une Maison d'arrêt. Nous devons recentrer nos moyens limités sur une prise en charge suffisante de nos citoyens violents. Aucun étranger, majeur ou mineur, ne doit venir dans notre pays pour y commettre un délit ou un crime. Ce retrait de la CEDH est une mesure préalable fondamentale qui conditionne tout «plan violence». Toute action politique qui ne s'y engage

pas signifie qu'on préfère des principes à la vie, et elle sera donc vouée à l'échec, y compris dans la mise en place des mesures indiquées précédemment.

Les éternelles déclarations indignées et les rodomontades des politiciens ne suffisent plus. Nous devons passer maintenant du *logos* au *drasteos*, de la parole à l'action efficace. Il s'agit d'un travail gigantesque, d'un déchirement par rapport à notre manière de penser antérieure, mais avons-nous un autre choix?